pleinement réalisé et le budget se traduit par les chiffres suivants :

Recettes . . . . . fr.	4.299.176.312
Dépenses	4.299.020.751
Excédent de recettes. . .	155.561

LES RETRAITES OUVRIERES

Le projet de budget ne comprend pas, bien entendu, et ne pouvait pas comprendre les crédits nécessités par la loi des retraites ouvrières et paysannes. La date d'application n'en est pas encore connue. Attendre d'être fixé définitivement sur ce point, c'était se condamner à ne déposer le budget qu'en octobre. Le gouvernement ne l'a pas voulu. Il déclare, d'ailleurs, dans l'exposé des motifs qu'il demandera au Parlement, en temps utile, et en tout cas assez tôt pour qu'ils puissent être incorporés au budget, les crédits nécessaires à l'application de la loi et des ressources équivalentes, afin de ne pas détruire l'équilibre.

La clôture des interpellations sur la politique générale

Comment est composée la minorité

Paris, 29 juin. — Les déclarations du gouvernement ont été approuvées par 404 voix contre 124.

Les 124 voix de la minorité, c'est-à-dire les voix qui se sont prononcées contre le ministère Briand, se répartissent ainsi :

8 radicaux et radicaux-socialistes. — MM. Brard, Buisson, Delontaine, Nail, Pectiedre, Pelletan, Périssoud, Thalamas.

4 républicains-socialistes. — MM. Collard, Jules Coutant, Favre, Lenoir.

1 socialiste indépendant patriote. — M. Ernest Roche.

74 socialistes unifiés. — MM. Albert Poulain, Albert Thomas, Aldy, Aubriot, Berthe, Basty, Bedouce, Betoulle, Bouhey-Allex, Bouisson, Bouvery, Brenier, Breton, Briquet, Brizon, Cabrol, Cadenat, Camelle, Colly, Compère-Morel, Dejeante, Delery, Dolzy, Dubied, Ducarouge, Dufour, Dumas (Allier), Dumas (Cher), Faure, Fourment, Chassaigne, Goulaux, Goude, Grousset, Guesde, Hubert, Rouger, Jaurès, Lagrosillière, Lamendin, de La Porte, Lauche, Lavaud, Lecointe, Lhoste, Manus, Marietton, Mauger, Meslier, Mlle Mistral, Molle, Myrens, Nectoux, Nicolas, Prévost, Raffin-Dugens, Reboul, Ringuier, Rothin, Rognon, Roumanet, Rouy-Costadeau, Rozier, Sabin, Selle, Sembat, Sixte-Quenin, Tarbouriech, Thivrier, Vaillant, Veber, Vollin, Walter, Willm.

4 Ibéraux. — MM. Castellou, de Chappedelaine, Legendre, Pieu.

29 députés de la droite. — MM. de Baudry d'Asson, de Blacas, Delafosse, Delahaye, de Dion, de l'Estourbeillon, Forest, Fouquet, Gayraud, Groux-Defermon, Le Gonidec de Traissan, Grousseau, du Halgouët de Hercé, le Juigné, de la Ferronnays, de Lanjuinais, de Lavrignais, Arthur Legrand, Limon, de Montalgu, de Mun, de Pomereu, de Rameel, Rauline, de Robien, Savary de Beauregard, de Villebois-Mareuil, Villiers.

1 nationaliste. — M. Flayelle.

47 députés se sont abstenus, savoir :

29 radicaux et radicaux-socialistes : MM. Andrieu (Tarn), Becaye, Bernard, Borrel, Bouffandeau, Cocoaldi, Chanoz, Charles (Pierre), Chautemps (Félix), Chophet, Cosnier, Crepel, Deléglise, Denadet, Dubuisson, Gallot, Guiraud, de Kergozou, Loup, Maginaudé, Malvy, Perrier (Isère), Simon.

7 républicains socialistes : MM. Alphonse Rivière, Augagneur, Even, Mouchet, Painlevé, Paul Boncour, Violette.

2 républicains de gauche : MM. Bossel, Grandjean.

4 progressistes : MM. Ballaudé, de Chambrun, J. Durand, Quillebeuf.

5 députés libéraux : MM. Crollard, Dantélou, Delachenal, Dutrell, Joseph Métrard.

6 députés de droite : MM. Cibiel, Galpin, baron Gérard, Leroller, Polion-Duplessy, Reillé.

Liabeuf sera-t-il guillotiné ?

BRIAND A L'ELYSEE

Paris, 29 juin. — Le président de la République a reçu ce matin M. Aristide Briand.

Le chef de l'Etat aurait entretenu le président du Conseil de la décision qu'il doit prendre à l'égard du condamné Liabeuf.

AUTOUR DE LA GUILLOTINE

Nombre de gens se sont rendus rue de la Folie-Regnault, dans l'espoir de voir sortir de son hangar la voiture qui contient les bois de justice.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit, des groupes nombreux ont stationné devant la porte qui ne s'est pas ouverte, et il a fallu l'intervention des gardiens de la paix pour que chacun se décidât à rentrer chez soi. Il en sera de même, qu'on en soit bien certain, tant que le vœu du condamné ne sera pas réglé.

Tout autour de la Santé, de nombreux curieux ont circulé cette nuit, jusqu'à une heure assez avancée, croyant voir la sinistre machine se dresser pour l'exécution de Liabeuf. Mais, ni M. Bebler, ni ses aides, ne sont apparus.

Dans sa prison, le condamné a mort attend avec calme.

L'aumônier de la prison est venu ce matin de bonne heure pour visiter Liabeuf.

Liabeuf s'est refusé à l'entendre.

Le Zeppelin VII est détruit

Paris, 29 juin. — Un nouveau désastre vient de s'abattre sur l'aéronautique allemande ; désastre qui sera d'autant plus sensible à nos voisins qu'il frappe une des unités sur lesquelles ils semblaient pouvoir le plus compter : le « Zeppelin-VII ».

Nous avons relaté récemment l'admirable raid accompli par ce dirigeable qui, partant de Friedrichshafen, (lac de Constance) avec trente passagers à bord, gagna en une seule étape Dusseldorf, couvrant ainsi, en neuf heures environ, une distance de 700 kilomètres. Depuis ce moment le « Zeppelin-VII » était garé à Dusseldorf, d'où sous le nom de « Deutschland », il l'employait dans les environs, effectuant des excursions avec passagers.

Hier matin vers huit heures et demie, le dirigeable quittait son hangar pour effectuer dans la direction d'Elberfeld une excursion qui devait durer quatre heures. A bord de l'aéronat se trouvaient une quinzaine de journalistes allemands. On doit à l'un d'eux, rédacteur au « Berliner Tageblatt », le récit qu'on va lire, qui relate de façon très détaillée ce que fut le voyage et comment se produisit l'accident qui le termina si tragiquement.

« Notre voyage devait durer environ quatre heures... vers Elberfeld...

Dès le début, l'ingénieur Durr, qui nous pilote, a à lutter contre un vent contraire, soufflant en trait à dix mètres à la seconde. Cependant nous avançons lentement.

Nous suivons la rive droite du Rhin jusqu'au Renscheid. Le vent devient plus fort encore.

Au-dessus de Barmen, un des moteurs de la nacelle arrière s'arrête. Les deux autres moteurs, par suite de la violence du vent, ne peuvent plus nous faire avancer et de plus nous arrivons à une contrée qu'on ne connaît pas.

Enfin, nous voyons Gelsenkirchen. Nous passons la Ruhr. Le temps devient plus mauvais : le vent souffle entre douze et seize mètres. Le ballon erre à l'aventure. Aussi, vers onze heures, l'ingénieur Durr et le docteur Coleman déclarent-ils que l'atterrissage est nécessaire, mais le vent entraîne l'aérostat.

Vers deux heures, le troisième moteur est de nouveau remis en état ; on espère tout de même arriver à Munster, mais le dirigeable n'avance plus ; il plane longtemps au-dessus de la ligne de chemin de fer qui conduit à cette ville. Nous espérons y arriver, mais pendant deux heures nous restons dans cette situation. On arrive à planer seulement au-dessus de Mœr.

Dans la cabine, une angoisse commence à peindre ; le champagne reste dans les verres. L'orage hurle à travers les cordes du dirigeable.

Les pilotes déclarent qu'ils veulent essayer de gagner Osnabruck, mais le carburant manque : les pilotes n'en ont pris, en effet, que pour dix heures.

Vers quatre heures et demie, le navire monte toujours plus haut, de deux cents à cinq cents mètres, de cinq cents à mille mètres, enfin à quinze cents mètres, et nous nous, emportés par le vent, avec la rapidité d'une flèche.

L'ingénieur Durr et le docteur Colsman répondent à toutes les questions angoissées qui les assaillent : « Nous ne savons pas ce que nous allons devenir. »

Brusquement, le dirigeable tombe avec une rapidité vertigineuse, cependant que le moteur de l'avant s'arrête. Nous sommes perdus. Un craquement épouvantable : le ballon tremble de toute sa membrure, mais il est comme cloué ; il est tombé dans la forêt de Teutobourg, gravement avarié. Les passagers sont sauvés. Au milieu du parquet de la cabine un énorme tronc d'arbre est entré ; cet arbre a été le salut des trente personnes qui se trouvaient dans le ballon ; il a empêché la chute complète du dirigeable et un écrasement horrible qui se serait certainement produit. »

Dans cette chute le dirigeable a été à peu près détruit. La nacelle est fracassée, les gouvernails sont brisés, l'enveloppe du ballon est complètement arrachée en maints endroits, et dans les arbres, à une dizaine de mètres de hauteur, ce qui fut le « Zeppelin-VII » est accroché, lamentable loque sur laquelle le vent s'acharne encore, comme pour achever de l'anéantir.

Malgré tout on tente de sauver ces débris et une compagnie du 78e d'infanterie, venue d'Osnabruck, est occupée à scier les arbres pour les en dégager.

Rappelons que le « Zeppelin-VII », qui était destiné à faire sous le nom de « Deutschland » un service régulier de voyageurs, mesurait 118 mètres de long et 14 mètres de large, cubait 19,000 mètres et était mû par trois moteurs, dont un de 150 chevaux à l'avant et deux de 100 chevaux à l'arrière. Il pouvait transporter un poids utile de quatre à cinq mille kilos à une vitesse de cinquante à cinquante-sept kilomètres à l'heure.

Une bombe à Barcelone

UN MORT. — PLUSIEURS BLESSES

Barcelone, 29 juin. — Pendant qu'on transportait au laboratoire municipal une bombe trouvée sur la voie publique, l'engin a fait explosion.

La voiture qui transportait l'explosif n'était pas blindée.

Deux gardes municipaux, qui conduisaient le cheval, ont été lancés à une certaine distance ; l'un est blessé très grièvement, l'autre a dû [illegible] moins graves. Ont été en outre blessés : un sergent d'artillerie, assez grièvement ; un agent de police et un jeune homme de 27 ans nommé Abelardo Salvater, qui passait près de la voiture. Ce dernier est mort à l'hôpital où on l'avait transporté.

Les autorités font garder la voiture, qui reste à l'endroit où a eu lieu l'explosion.

Un anonyme a donné 100 pécetas pour chacun des gardes qui ont été blessés. Ceux-ci étaient offerts volontairement pour conduire la voiture où l'on avait recueilli l'explosif.

Le « Bras Economique » de l'Eglise

LES ESCROQUERIES DE DUPREY DE LA MAHORIE. — OU SONT PASSES LES MILLIONS ?

Paris, 29 juin. — L'instruction ouverte par M. Drioux sur les escroqueries commises par M. Duprey de la Maherie est à peine commencée et déjà elle a, dans cette affaire, révélé bien des [illegible] amusants.

Il est encore impossible aujourd'hui d'établir le chiffre exact des sommes escroquées par M. Duprey de la Maherie.

C'est en 1886 que l'ingénieux « dévot » jeta les bases de son organisation.

De généreux prêteurs fournirent les premiers fonds, notamment M. Hutinet, domicilié rue de Sagebach, père d'un juge suppléant au tribunal de Corbeil.

M. Hutinet versa 150.000 francs. Mais ce délit est couvert par la prescription.

M. Hutinet, entendu hier, a déclaré d'ailleurs qu'il avait cru et croyait encore à la bonne foi de M. Duprey de la Maherie.

LE MYSTERIEUX CAPUCIN

Afin de mieux « estamper » les fidèles, M. Duprey de la Maherie leur faisait adresser des lettres signées du nom du Père Weber, de l'ordre des capucins, lettre où il réclamait de l'argent pour le tronc de Saint-Pierre, de plus en plus oublié, disait-il dans ses appels.

Or, ce Père Weber, il est facile de s'en rendre compte au style et à la rédaction même des lettres, n'est autre que M. Duprey.

Pourtant, un témoin a affirmé au juge avoir un jour rencontré, en compagnie de M. de la Maherie, un vénérable vieillard dont la barbe blanche et la longue redingote lui avaient paru essentiellement monastiques.

Ce témoin, un homme de foi, reconnut aux allures de l'individu le R. P. Weber, lequel n'existait pas plus que le Crawford de Mme Humbert. Les lettres étaient, d'ailleurs, écrites sur papier à en-tête de la Curie romaine.

Le témoin en question versa 400.000 francs qu'il retrouvera sans doute au ciel.

LA DYNASTIE DES ARPAD

M. Duprey de la Maherie savait intéresser les dévots aux entreprises terrestres.

Il y a bien longtemps de cela, M. Duprey de la Maherie s'était fait intermédiaire de l'empereur Napoléon III et du pape Pie IX, pour reconstituer l'antique royaume de Hongrie et placer sur son trône le marquis de Croy.

Pour aboutir en cette aventure énorme, il fallait beaucoup d'argent ; M. Duprey de la Maherie avait trouvé trois millions ; mais le marquis de Croy n'était pas monté sur le trône de Hongrie et son Monk improvisé s'était échoué sur les bancs de la correctionnelle.

Scandaleuse affaire qui avait fait un bruit considérable à l'époque. Certains ne l'avaient pas oubliée ; Mgr Sisson la connaissait ; mais quand on lui en parlait, il disait que Duprey de la Maherie était une victime, que le pape et l'empereur l'avaient odieusement lâché pour ne pas compromettre leur nom dans une affaire avortée et — pour donner plus de poids à son dire — il affirmait sous le sceau du secret que Duprey de la Maherie était le fils naturel de Pie IX...

COMMENT L'ESCROC DEPOUILLA Mgr SISSON

Les 505.000 francs que versa Mgr Sisson à M. Duprey de la Maherie ne lui appartenaient pas en totalité. Le naïf ecclésiastique, pour faire face aux incessantes demandes d'argent de M. Duprey de la Maherie, avait eu recours à des amis...

Jusqu'à son lit de mort, Mgr Sisson fut harcelé par son mauvais génie. Agé de quatre-vingt-trois ans, le vieux prêtre s'éteignit lentement à l'infirmerie Marie-Thérèse ; l'archevêque lui servait une pension mensuelle de 50 francs. M. Duprey de la Maherie n'ignorait pas cette maigre libéralité et il entendait en empocher la plus grande partie.

Ce fierent, au chevet du moribond, des scènes atroces.

— Il me faut de l'argent, déclarait M. Duprey de la Maherie. Qu'avez-vous besoin des cinquante francs de monseigneur ?... Vous ne dépensez rien ici... Vous devez faire des économies... Allons, donnez...

Et il ne consentait à quitter la pièce que quand Mgr Sisson, d'un geste las, lui avait remis une pièce péniblement épargnée...

Grâce à cet étalage de relations catholiques, Duprey obtint des secours des personnalités les plus diverses, qui ne porteront pas plainte de peur du ridicule.

Un soir il fut donné 20.000 francs. Un dentiste qui devait vendre 200 000 francs à Duprey de la Maherie un procédé d'extraction de dents sans douleur versa à son bienfaiteur 20.000 francs qu'il ne revit jamais. C'était un maître homme que ce Duprey de la Maherie. Un jour, un huissier vint pour le saisir ; il lui parla, l'engloba et l'huissier lui versa 2.000 francs. Il ne les revit pas. Il ne s'en vantera point.

Il y a aussi un marchand de farines qui y est allé de 15.000 francs. Duprey devait monter une minoterie géante ; il ne monta rien et garda les quinze billets de mille.

DUPREY DE LA MAHERIE ETAIT UN ANCIEN FORÇAT

Malgré les recherches faites jusqu'ici pour connaître le passé du directeur fondateur du « Bras économique de l'Eglise », ce passé demeure, à la vérité, assez obscur. Nous croyons savoir néanmoins que le noble Duprey de la Maherie ne serait autre qu'un ancien forçat, condamné, sous l'Empire, à vingt ans de travaux forcés pour faux. C'est sur la demande de l'impératrice Eugénie qu'il aurait obtenu sa grâce.

L'Espagne et le Vatican

LA RUPTURE DES NEGOCIATIONS

Madrid, 29 juin. — D'après plusieurs personnalités bien informées, la rupture des négociations est de fait un fait accompli. L'événement ne tardera pas, du reste, à devenir officiel, et on affirme de bonne source que l'ambassadeur d'Espagne au Vatican, dans une lettre privée au président du Conseil, envisage le moment prochain où il devra quitter Rome.

Ce sera donc la rupture des relations, après la rupture des négociations.

La situation est très tendue et très difficile, surtout pour le roi.

Les élections au Conseil Supérieur du Travail

Les membres désignés par les Chambres de Commerce

Paris, 29 juin. — Le dépouillement des bulletins et le recensement des votes émis, du 4 au 18 juin courant, par les membres des Chambres de Commerce et des Chambres consultatives des Arts et Manufactures, pour le renouvellement intégral de la représentation de ces Compagnies au Conseil supérieur du Travail, ont été effectués au ministère du travail et de la prévoyance sociale, les mercredi 22 et jeudi 23 juin, sous la présidence d'une délégation de la commission permanente du Conseil supérieur du travail.

D'après l'article 9 du décret du 14 mars 1903, modifié par les décrets des 27 janvier et 4 août 1904, du 24 juin 1907 et du 30 avril 1909, l'élection a lieu, au premier tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les résultats des opérations électorales ont été proclamés par la commission permanente dans sa séance du 27 juin.

Sont élus : MM. Darcy, Pelletier, Mience, Blanchet, Jacquier, Roussel, Touron, Isaac, Perdoux, Fortier, Borderel, Pralon, Japy, Devillette, Heurteau, Charles-Roux, Oberthur, Honoré, [illegible]rmand.

Conformément à l'article 14 du décret du 14 mars 1903, modifié par les décrets des 27 janvier et 4 août 1904, du 24 juin 1909 et du 30 avril 1909, les réclamations relatives aux élections doivent être faites dans le délai de quinze jours qui suit leur insertion au « Journal Officiel ». Elles sont jugées par le ministre.

En cas d'annulation, il est procédé à une nouvelle élection.

Mort du duc d'Alençon

Londres, 29 juin. — Le duc d'Alençon est décédé mercredi matin, à six heures du. Ferdinand-Philippe-Marie, duc d'Alençon, 2me fils du duc de Nemours, petit-fils de Louis-Philippe, était né à Neuilly, le 12 juillet 1844.

Marié le 28 septembre 1868 à Sophie, duchesse de Bavière, il eut trois enfants :

La princesse Louise, mariée à Alphonse, prince de Bavière ; le prince Emmanuel, duc de Vendôme, marié à Henriette, princesse de Belgique, et la princesse Blanche.

La duchesse d'Alençon est morte le 4 mai 1897, à l'incendie du Bazar de la Charité.

Un cambrioleur tué par un agent

Paris, 29 juin. — Cette nuit, deux malfaiteurs se sont introduits par escalade et effraction, dans la mairie du 15e arrondissement et sont montés jusqu'à la caisse.

Avertis par la sonnerie d'alarme, plusieurs agents du poste voisin leur ont donné la chasse.

L'un des malfaiteurs, sommé de se rendre, ayant menacé un gardien de la paix d'un bec de cane qui, dans l'obscurité, avait l'apparence d'un revolver, a été tué net d'un coup de revolver au front.

Son complice, nommé Edmond Hebert, âgé de 21 ans, cordonnier, demeurant 117, rue du Château-des-Rentiers, a pu être capturé.

Le défunt, qui est un nommé Edmond Henneguin, âgé de 25 ans, tourneur sur métaux, demeurant au numéro 128 de la même rue, a été trouvé porteur d'une somme de dix-sept francs, d'un trousseau de clés, d'un couteau à cran d'arrêt et d'une pince-monseigneur.

Son cadavre a été envoyé à la Morgue.

Notre Concours

Cinquième Liste de Gagnants

Les personnes dont les noms suivent gagnent chacune :

Une caisse contenant un litre de Kummel extra de grande marque et un litre de curaçao.

43e PRIX : M. Elie DELZENNE, mineur, fosse N° 9, rue Montaigne, 27, à LENS, 158 p.

44e PRIX : M. Paul DUGARDIN, 129, rue du Vieux-Faubourg, ouvrier confiseur, SINLE-NOBLE, 153 p.

45e PRIX : M. Gustave COUTURA, mineur, 7, rue Montgolfier, fosse N° 3 de Lens, à LIEVIN (P.-de-C.), 158 points.

46e PRIX : M. Henri ROUSSEAU, rue d'Armentières, à COMINES (Nord), 158 p.

47e PRIX : M. J.-B. BADAR, 27, rue Saint-Chrysole, à COMINES (Nord), 158 p.

48e PRIX : M. E. LONGUEPPEE, 83, rue Brûle-Maison, LILLE, 158 p.

49e PRIX : M. Emile DOISY, 18, boulevard Bayard, DENAIN (Nord), 158 p.

50e PRIX : Mlle Aline LEBRUN, rue des Quarante, BETHUNY (P.-de-C.), 158 p.

51e PRIX : M. Erne. CLOQUIE, 18, rue Fontaine-del-Saulx, LILLE, 156 p.

52e PRIX : Mlle Lia COLLIER, chez M. Defontaine Charles, 13, rue du Château-d'Eau, à AUCH L (P.-de-C.), 156 p.

53e PRIX : M. Albert VICTOR, 26, rue de Mulhouse, à LILLE, 156 p.

54e PRIX : M. Jean SPRIET, 79 bis, rue Léon-Gambetta, à LILLE, 154 p.

55e PRIX : M. Maurice HUTIN, 21, rue du Sar, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, 153 p.

56e PRIX : M. J. DAUBRESSE, 10, rue Faidherbe, à LENS, (P.-de-C.), 153 p.

57e PRIX : Mlle F. GOSSELIN, rue Victor-Hugo, VIEUX-CONDE, 153 p.

58e PRIX : M. Edouard DUMONT, comptable, 42, rue de la Grande-Chaussée, à LILLE, 152 p.

59e PRIX : Mme Zoé DEBACKER, rue des Peigniers, 20, Blanc-Seau, à TOURCOING, 151 p.

60e PRIX : M. B. DELETOMBE, 7, rue du Hâvre, à LILLE, 151 p.

61e PRIX : M. H. LEMAIRE, rue du Nouveau-Monde, à BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS (Nord, 151 p.

62e PRIX : M. Gustave DELEBREU, rue de Canteleu, cour Buisine, 4, LILLE, 151 p.

⁂

Les gagnants de ces prix habitant Lille pourront les retirer dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris. — Ceux qui n'habitent pas Lille les recevront par nos soins.

(Lire la suite dans notre numéro de demain).

La Grève du Textile

A BAILLEUL

LA SENTENCE ARBITRALE

La sentence d'arbitrage qui met fin au conflit entre les ouvriers du textile et leurs patrons, vient d'être rendue. Elle donne pleine satisfaction aux ouvriers, elle leur accorde le maximum de ce qu'ils pouvaient espérer et les récompense de leur fermeté et de leur sagesse au cours de la dernière grève.

Ajoutons que toute loyauté que MM. Hié et Bruneel se sont montrés d'une entière correction et qu'en choisissant M. Feinte comme arbitre, ils prouvaient qu'ils voulaient sincèrement une entente durable avec leurs travailleurs.

Disons aussi que le Bureau de bienfaisance en faisant un louable effort pour assurer, par des distributions de pain, la victoire ouvrière, a permis aux travailleurs d'obtenir de meilleures conditions d'existence, et a diminué ainsi la misère générale.

Voici le texte du procès-verbal d'arbitrage :

« Entre les soussignés : Feinte, manufacturier à Armentières, arbitre désigné par MM. Hié et Bruneel, fabricants de toiles, à Bailleul, d'une part ; Fleury Creton, secrétaire du syndicat textile de Lille, arbitre désigné par le personnel en grève des tissages de Hié et Bruneel, d'autre part :

« Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

« Que la Mairie de Bailleul serait choisie comme salle des séance délibératives

« Dans les entrevues des 21, 23, 27 et 29 juin courant, il fut reconnu qu'il était indispensable de prendre comme base de discussion les tarifs des localités textiles où un accord complet était conclu entre les fabricants de toiles et les ouvriers ou les syndicats ouvriers des localités respectives, c'est-à-dire ceux des villes d'Armentières, d'Houplines, de Lille et de la Gorgue-Estaires.

« Après une étude approfondie, enquêtes personnelles, les comparaisons des divers tarifs et conditions de travail des dites localités avec les prix payés à Bailleul antérieurement à la grève, il fut convenu que pour le tissage il était équitable d'adopter pour les laizes jusqu'à 159, la classification des largeurs d'Armentières-Houplines et pour les largeurs supérieures à 160, qu'il convenait d'adopter le tarème de La Gorgue-Estaires.

« Etant donné que M. Hié est fabricant-façonnier, travaillant exclusivement pour le compte d'autres fabricants ; que MM. Bruneel frères sont partie fabricants, partie façonniers, qu'il y a lieu de tenir compte de ces situations spéciales et, conséquemment, qu'il est équitable d'adopter comme tarif chaînes fils à tisser sur 4 métier, jusqu'à 159, le tarif d'Armentières, avec une légère réduction proportionnée à ces conditions spéciales et en rapport avec les frais généraux occasionnés par le transport des marchandises.

« Pour les laizes fils au dessus de 160, tissés sur un métier, le tarif appliqué à La Gorgue-Estaires depuis 1910.

« Pour les chaînes fils jusqu'à 159, à tisser sur 2 métiers, un tarif se rapprochant du tarif d'Armentières et équivalant au tarif de Lille.

« Pour les chaînes cotons tissées sur 1 métier, une réduction d'un demi centime jusqu'à 159 et de un centime au dessus de 160.

Pour les chaînes coton jusqu'à 159, à tisser sur 2 métiers, le tarif d'Armentières, avec réduction proportionnée aux conditions adoptées pour les chaînes fils. Treillis chaînes fils à tisser sur 1 et 2 étiers, une augmentation de 10 à 15 p. % sur l'ancien tarif.

« Toiles à matelas et carreaux une augmentation proportionnée au travail du tarif treillis, soit (10 à 15 %).

« Préparations. — Pour le bobinage, une augmentation de 6 à 15 % de manière à égaler les prix payés à La Gorgue-Estaires.

« Pour l'épeulage, une augmentation de 18 à 23 % de façon à rapprocher le tarif de celui de La Gorgue-Estaires et de Lille.

« Pour l'ourdissage, il a été convenu, entre les arbitres, que les tarifs 1903 resteraient en vigueur, avec une augmentation de 10 %.

« Concernant la lanière, les arbitres décident de laisser aux patrons et ouvriers, le soin d'établir, entre eux, une entente amiable.

« En foi de quoi les arbitres se sont déclarés d'accord et ont décidé que ces nouvelles conditions de travail seront dorénavant appliquées à Bailleul, avec un effet rétroactif au mercredi 15 juin 1910, inclusivement. Les arbitres communiqueront et commenteront à leurs mandants ces nouvelles conditions de travail et considéreront leur mission terminée.

« Disons que l'original des nouveaux tarifs et conditions de travail des tissages à Bailleul sera déposé à la mairie. Ampliations seront délivrées et remises à M. le sous-préfet, à chacun des patrons, au syndicat ouvrier. Chacun des arbitres en conservera une.

« Lecture de ce procès-verbal fut faite à la mairie de Bailleul, salle des Mariages, à 6 heures du soir, en présence de MM. Monclaeu, maire ; Thérenta, commissaire de police, et Feinte et Creton, arbitres.

Le soir ces tarifs ont été communiqués aux ouvriers réunis au siège du syndicat, « Aux Trois Chevaux », rue des Foulons, par le citoyen F. Creton.

Bailleul, le 28 juin 1910.

Les arbitres,

C. FEINTE, arbitre patronal. — F. CRETON, arbitre ouvrier.

En dernière heure, on nous informe que le travail serait à nouveau suspendu dans les deux usines.

Nous nous refusons absolument à ajouter foi à cette information.

Les ouvriers, en acceptant l'arbitrage, ont pris, sur l'honneur, l'engagement écrit, d'accepter la sentence des arbitres. Refuser de se soumettre serait une félonie ; ils en sont incapables.

Si jamais ils commettaient une faute aussi monstrueuse, ils se mettraient au ban de la classe ouvrière dont c'est l'honneur de savoir toujours tenir une parole donnée et, bien certainement, ils ne rencontreraient plus l'appui de solidarité qui leur a été si précieux. L'opinion publique, qui leur a été si favorable, se tournerait contre eux et ils se feraient les propres artisans de la perte de leur cause.

Même si la sentence leur eut été défavorable, ils eussent dû s'incliner ; or, elle est pour eux une victoire, la lecture du procès-verbal que nous transcrivons plus haut ne laisse aucun doute pour aucun homme de bonne foi. Alors ?...

Qu'il y ait eu arrêt de travail hier après-midi, c'est un fait ; qu'il y ait grève, c'est impossible. Les délégués ouvriers se sont rendus à la Mairie ; sans doute, ils ne connaissaient pas bien les clauses du traité, puisque les tarifs qui doivent être imprimés n'ont pu être encore distribués ; ils ont voulu connaître des précisions et peut-être, quelques jaunes, des faux-frères, ont-ils essayé de les tromper.

Qu'ils se méfient donc de ces pièges ; qu'ils lisent la sentence qui majore leurs salaires, en moyenne de 5 à 23 % sur divers articles.

Du calme, du calme ! Du bon sens et de la raison !!

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N. 11

LA VIERGE

Par Louis BERGERAT

Ses lettres étaient celles qu'il lui avait écrites pendant des premiers mois de leur union intime ; elles étaient pleines encore d'une tendresse feinte, où l'enfant pouvait bien se tromper puisque la mère en avait été dupe. Sur ces reliques du mal, Violette allait reconstituer un culte, dont l'idole mensongère effacerait le cher dieu détrôné, et trop longtemps adoré, de son enfance.

Violette lut les lettres de son père avec la respect religieux que l'on aurait pour des autographes de Saint Louis !

Puis elle les relut et les apprit par cœur et il sortit de là pour elle un idéal paternel, plein d'une grâce sérieuse et d'une amabilité discrète qu'elle en fait a vénérer.

Elle avait suspendu la photographie au chevet de son lit, et c'était devant elle, matin et soir, qu'elle faisait sa prière ! La vieil Yves lui-même se montrait fort scandalisé de la méprise.

— Je ne comprends pas, disait-il à Camille, ou madame la baronne veut en venir. Est-il honnête, est-il même prudent d'abuser ainsi mademoiselle ? Un jour ou l'autre elle saura la vérité, et ce sera une déception de plus pour son bon cœur.

— Ma sœur est folle, répliquait l'oncle exaspéré. Depuis le départ du comte, elle ne sait plus ce qu'elle fait. Mais patience ! Je suis là. La première communion passée, je mettrai ordre à cette duperie. La misérable rentrera sous terre !

Or le jour de cette cérémonie approchait enfin, et la ferveur toujours croissante de l'enfant continuait à l'exaltation.

Les joues pâles, les yeux creux et brillants de fièvre, Violette contrastait curieusement avec ses petites compagnes du catéchisme, pour la plupart gaies encore, bavardes et distraites, dont la robustesse de filles de pêcheurs détruit tout mysticisme et pour lesquelles le sacrement n'était qu'une occasion de vêtir la première robe blanche.

En général, et Dieu merci peut-être, les filles n'y voient guère que cela. Elles croient d'autant mieux jouer à la mariée que la phraséologie sacerdotale ne les entretient guère que d'amour céleste, d'union, de passion, d'extase, et que tout concorde à leur présenter le mystère eucharistique comme un commerce total avec l'époux universel. Elles se croient de bonne foi « mamames » et les plus innocentes y apporteraient naïvement leurs poupées afin que rien ne manquât à l'entrée en ménage.

A cet instinct naturel, l'Eglise s'adressa et avec quelle connaissance profonde du sexe !

La première communion, c'est le premier amour avant la lettre, et de la vient que toute femme en conserve l'obsession charmante et meurt le goût de Jésus sur la lèvre. On peut dire en somme que chez les peuples catholiques nul mari n'a eu sa femme réellement vierge et le premier. Le Christ la leur prend à douze ans.

Dans sa bêtise noire, illuminée de bonté, Camille avait eu une idée salutaire. Il était allé trouver en secret l'abbé Forthomme, il l'avait prié, au nom de la santé de sa nièce, de ne jamais l'entretenir des peines terrifiantes de l'enfer.

En province, en effet, où la doctrine se module encore sur les mœurs étroites et sévères de l'esprit conventuel, la crainte de la damnation est un moyen d'action universellement employé par les catéchistes, surtout pendant le temps de la retraite ; et l'on n'y répugne guère à épouvanter les âmes candides par des récits de diableries flamboyantes à hérisser les poils d'un grenadier de la garde. Le curé de Pontfinal en tirait des effets considérables.

Aussi fit-il une grimace lorsque le brave des Yvettes s'en vint lui interdire formellement de les employer sur Violette.

— L'enfer, objectait le théologien, on n'y croit pas longtemps et j'en doute moi-même. Mais nos paysans d'ici ne sont que superstition. C'est avec l'enfer que je les tiens, et comme disait notre saint évêque de Rennes, « que je les malaxe !! »

— Violette est une parisienne, repartait l'oncle, d'une impressionnabilité d'écorché, et elle peut y laisser sa santé. Malaxer-en d'autres, plus fortes.

Grâce à la servilité ordinaire des desservants de paroisse pour « leur famille noble » et certainement aussi à l'admiration spirituelle de celui-là pour sa jeune ouaille d'élite, Violette n'avait donc été initiée à la loi évangélique que par ses légendes tendres et sa poésie. Camille lui avait épargné le diable, sa fourche et son brasier.

Elle aima le Sauveur pour lui-même à cause de la douceur infinie et de l'idéal d'homme-dieu qu'il réalisait dans son imagination, fraîche de toute philosophie ; on ne lui enseigna point le justicier de la vallée.

Et sous cet amour la mémoire de Conrad pâlissait, déjà lointaine.

L'essai de la robe blanche, et la veille du grand jour, dans le salon de la Maison du Bonheur, fut l'épreuve et donna la mesure de ses coquetteries futures. Amélie avait tenu à lui tailler elle-même, dans la mousseline et la soie de sa propre robe de mariée.

Debout devant la psyché, immobile, la bouche tremblante, la hancée du Christ se regardait sans se voir, et son cœur battait à rompre. Les bras lui laissaient tomber sur les flancs des mains entr'ouvertes et glacées, en cette attitude hiératique des anges qui montent vers le triangle des gloires ; elle n'entendait pas ; elle ne respirait pas ; elle voyait Jésus, dans l'ébène translucide du miroir, les deux doigts levés.

— Enfin, dis-nous quelque chose, lui cria Camille. Te trouves-tu belle ?

Elle ne répondit rien. Elle ne perçut pas la question. Elle était absente d'elle-même.

Oh ! comme elle aimera quand elle aimera ! pensa la mère, inquiète de cette absorption terrible. Comme elle se donne ! Et Amélie se fâchait du courage opportun qu'elle avait eu de se détacher de Conrad. Un doute dans une âme pareille, c'eût été la désagrégation et la mort.

On l'enveloppa du voile de gazé, et elle parut une statue de neige sur laquelle la neige tombe encore.

Certes, Violette était charmante ainsi, en la gracilité de sa forme naissante. L'élégance de sa race d'autant plus affinée qu'elle était plus déclinante se mêlait originalement en elle à une simplicité rustique de l'allure qui en ravivait la noblesse. Plante de serre greffée sur un sauvageon, elle gardait sa rareté au grand air et elle y reprenait le parfum d'origine.

Comme elle n'avait point un seul geste de coquetterie dans cette toilette solennelle et paraissait moins une femme qu'un chérubin allé et prêt à s'envoler :

— Sacrebleu ! jura Camille, remue un peu ! On dirait qu'il n'y a pas de plis à ta robe.

Elle marcha quelques pas pour lui obéir, et sans plus, elle pria qu'on la déshabillât, car elle devait aller au bourg rejoindre ses compagnes dans l'église et s'y confesser comme elles pour la première fois.

— Es-tu contente au moins ? insista l'oncle, enragé de parler tout seul.

— Contente ?... Je le serai demain, fit-elle.

Lorsque Amélie fut seule avec son frère, elle lui expliqua son silence.

— N'as-tu pas vu dans la glace ?

— Quoi ? Comment, dans la glace ? Elle avait l'air d'une hallucinée, voilà tout ! Mais cela vous donne à toutes cet air-là !... Des Iphigénies allant au sacrifice !... Ah ! elle n'est pas gaie, notre sainte religion !

— Alors tu n'as pas bien regardé, dit la baronne en baissant la tête. Puis elle ajouta à voix basse :

— Il faudra que tu trouves le moyen d'enlever le portrait de sa chambre, sous un prétexte.

— Quel portrait ? Celui de Razbel ?

— Non, l'autre, celui de la mère de Conrad.

— Le pastel ?... Ah ! le pauvre comte ! s'il savait cela !

— Oui. Ah ! elle finit par lui ressembler trop. C'était effrayant dans la glace, avec la robe blanche.

— Je m'entendrai donc avec Yves, dit-il tristement.

Au tribunal de la pénitence, où sa mère la conduisit, Violette eut une confession extraordinaire, et dont plus tard l'abbé Forthomme ne se souvenait qu'avec égarement.

— Vous pensez bien, madame la baronne, contait-il à Amélie, que la chère enfant, élevée comme elle l'a été, n'en avait pas le poids d'une plume sur la conscience. C'était confes